

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

## Contractants

### PRODUCTEURS

**S. PARIZOT & J-F GUILLOTEAU**

Rue du Midi

21440 BLIGNY LE SEC

Tel : 06 83 27 79 75 ou 06 52 94 68 79

Courriel : baumplantes21@gmail.com

### CONSOM'ACTEUR

**NOM Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Tél :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

## Termes du contrat

- Le présent contrat est conclu à partir de la date de signature pour une durée indéterminée; il pourra être résilié sur simple demande d'un des 2 contractants. Le contrat sera automatiquement clos si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation.
- Trois commandes seront proposées par an, le bon de commande sera mis à disposition des consom'acteurs 2 semaines avant la date de commande. La livraison est assurée 2 semaines après la commande.
- Des livraisons de plantes fraîches pourront être proposées en plus, selon la production.
- Le paiement des paniers est réglé à la commande, en espèces ou par chèque établi à l'ordre de « EARL TILIA ».

## Le fonctionnement

La commande et la distribution ont lieu le MARDI de 18h30 à 20h au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

La distribution est assurée par les producteurs.

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).

## Engagements du consom'acteur :

- Il s'engage à passer au moins une commande à la signature du contrat.
- En cas d'absence, le consom'acteur peut faire retirer sa commande par une personne de son choix (même non adhérente à l'AMAPP). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin que quelqu'un garde sa commande et qu'une solution soit trouvée pour qu'il la récupère. Il devra prévenir avant la fin de la livraison (jour de distribution à 20H).
- Il s'engage à payer les produits par chèque ou espèces à la commande.
- S'il veut faire une commande, il devra rendre son coupon avec son règlement au plus tard le jour qui lui sera indiqué (à déposer lors de la distribution du mardi ou dans la boîte aux lettres d'AMAPPi, Mairie de Sombernon).

## Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par les tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le producteur. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs ...

**Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... contactez :**

AMAPPi le mardi de 18h30 à 20h00 tel: 06 51 79 59 29 courriel : [contact.amappi@gmail.com](mailto:contact.amappi@gmail.com)

Jacqueline MICHEL (tutrice producteur)

## Qui sont les producteurs ?

Stéphanie et Jean –François ont pris la succession de Claude Soutenet en 2015 ; la production se situe désormais sur deux sites, à Baulme-la-Roche et à Fromenteau.

A Baulme-la-Roche, le terroir exposé plein Sud se prête particulièrement à la culture des aromatiques originaires des pays méditerranéens : thym, sarriette, origan, serpolet, sauges et romarin ; on y trouve environ une vingtaine de plantes cultivées et une quinzaine de plantes en cueillette. La terre de Fromenteau se prête bien à la culture des menthes, des fleurs et des cassis pour les feuilles et bourgeons.

Stéphanie et Jean-François se dévouent à une production biologique et à une transformation artisanale de plantes aromatiques et médicinales. Les plantes sont cultivées et cueillies dans le respect des cycles naturels. Les produits commercialisés sont toujours issus de la récolte de l'année pour garantir leur teneur en principes actifs.

## Engagements des Producteurs:

- Ils s'engagent à cultiver en agriculture biologique
- Ils s'engagent à produire dans la transparence et à ouvrir leur exploitation aux visites des consom'acteurs de l'AMAPP.
- Ils s'engagent à être présent régulièrement à la commande, et aux distributions aux jours et aux heures indiquées.
- Ils s'engagent à prévenir l'AMAPP le plus tôt possible en cas de report de distribution.
- Ils s'engagent à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'AMAPP .
- Ils s'engagent à communiquer les informations sur leur production, par exemple via le site Internet [www.amappi.asso.fr](http://www.amappi.asso.fr).
- Ils s'engagent à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.
- Ils s'engagent à proposer des produits issus uniquement de ses cultures.  
Pour information : les hydrolats sont distillés à Laguepie (Tarn et Garonne).

## Les produits : voir le bon de commande

Les tarifs /TTC comprennent la remise de 10 % consentie aux associations. Ils sont indiqués sur le bon de commande, réactualisé à chaque commande pour tenir compte de la production.

Les produits sont certifiés AB. La liste des plantes proposées peut évoluer au gré de la production.

*Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation à l'AMAPPi.*

**Signatures**, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A ..... le .....

Producteur

Consom'acteur